



CCAS DE DAX

EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil d'administration

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le mardi 28 juin 2022 à 18h00, le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de DAX, convoqué le 3 juin 2022, s'est réuni dans la salle des Commissions n°1 en mairie, sous la présidence de Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Vice-Présidente du CCAS.

Nombre de membres afférents au conseil d'administration	17	Date de la convocation : 03/06/2022
Nombre de présents	12	
Nombre de pouvoirs	2	Date de l'affichage : 05 JUIL. 2022
Suffrages exprimés	14	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE - Mme Aline DUZERT - Mme Gisèle CAMIADE -
Mme Anne DE LAPORTERIE
M. Julien RELAUX - M. Patrice BOUCAU - M. Didier ZARZUELO - M. Pierre STETIN -
M. Dominique DUBROCA - M. José PEREZ - M. Jean-Pierre LAFARGUE - M. Jean-Paul USSEL

ABSENTS ET EXCUSÉS :

Mme Marylène HENAULT - Mme Marcelle THEIL - Mme Maria OREA
M. Julien DUBOIS - M. Jean-Maurice CASTEX

POUVOIRS :

M. Jean-Maurice CASTEX donne pouvoir à M. Patrice BOUCAU
Mme Maria OREA donne pouvoir à Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE

**OBJET : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES : CONVENTION
« NETTOYAGE, ENTRETIEN ET RÉPARATION DES VÊTEMENTS DE TRAVAIL »**

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L2113-6 et L2113-7,
Vu l'article L.1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Grand Dax a proposé aux communes membres et à leurs établissements publics d'adhérer à un groupement de commandes « Nettoyage, entretien et réparations des vêtements de travail »,
Considérant les besoins des services du CCAS et l'intérêt de mutualiser les achats, notamment pour l'optimisation des prix et la rationalisation des procédures d'achats,

Considérant la nécessité de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter le CCAS au sein de la Commission d'Appel d'Offres conformément aux dispositions de l'article L.1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR JULIEN DUBOIS, PRÉSIDENT, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR 14 VOIX POUR,

Article 1 : approuve l'adhésion au groupement de commandes relatif au nettoyage, à l'entretien et aux réparations des vêtements de travail, et les termes de la convention afférente jointe en annexe,

Article 2 : désigne Monsieur LAFARGUE Jean Pierre en qualité de membre titulaire de la commission spécifique ad hoc susvisée, et Madame DE LAPORTERIE Anne en qualité de membre suppléant ;

Article 3 : autorise Monsieur le Président ou en son absence Madame la Vice-présidente du CCAS à signer tout document s'y rapportant.

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**

Le Président du CCAS,


Julien DUBOIS

« la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'état dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : villa noulbos - 50, cours Iyautey - 64000 Pau cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

Accusé de réception en préfecture
040-264000860-20220628-20220628-07-DE
Date de télétransmission : 04/07/2022
Date de réception préfecture : 04/07/2022